



CyclosPaïtès



Département de l'Ariège
Christine Téqui, présidente
5-7 rue du Cap de la Ville
BP 60023
09001 Foix Cedex

Lettre ouverte

en Ariège, le 2 février 2026

Objet : Conditions de circulation pour les cyclistes du quotidien sur les routes d'Ariège

Madame la présidente,

Le 30 juin 2022, vous nous avez reçues pour que nous puissions vous faire part de nos doléances au sujet du manque d'aménagements en faveur de la pratique du vélo au quotidien en Ariège (pour aller travailler, emmener les enfants à l'école, faire ses courses, ...). Nous vous avons adressé dans un courrier daté du 22 juillet 2022 une synthèse des nos échanges et une présentation de nos demandes pour améliorer les conditions de déplacement à vélo sur les routes de notre Département.

Aujourd'hui, trois ans et demi plus tard, nous souhaitons faire le point de la situation. Nous ne constatons aucune avancée significative sur ce dossier et nous le regrettons amèrement. Votre décision de créer un Conseil consultatif pour l'aménagement et la gestion des itinéraires routiers (CCAGIR) laissait présager la prise en compte des besoins des cyclistes du quotidien dans les projets routiers, mais nous avons vite déchanté. Les projets de traversée de Varilhes ou de Saint-Jean-du-Falga, ceux de la déviation de Salvayre et du pont de Lacourt ne présentent aucun aménagement adapté aux attentes des cyclistes du quotidien, pour la simple et bonne raison que les positions de nos associations, qui détiennent l'expertise d'usage en la matière, n'ont pas été questionnées par vos Services, voire ont été carrément ignorées. Comme la concertation promise s'avère inexistante, nous souhaitons clarifier avec vous le rôle du CCAGIR dans l'élaboration des projets routiers du Département.

Nous constatons également que les plans vélos élaborés dans le cadre du SCoT de la vallée d'Ariège ou celui de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées ne sont pas pris en considération dans les projets routiers que vous portez. Ces plans financés par de l'argent public n'auraient-ils aucune valeur ni importance pour vous ?

Si nous nous réjouissons de l'ouverture de nouveaux tronçons de voies vertes, ces infrastructures sont clairement insuffisantes pour répondre aux besoins des utilisateurs du vélo au quotidien et vous ne pouvez pas l'ignorer. Celles-ci en effet sont avant tout destinées au cyclotourisme et aux pratiques de loisir.

Ces constats sont corroborés par les résultats très mitigés du baromètre cyclable publiés cet automne par la FUB. Si les villes de Foix et Pamiers ont vu leur résultat s'améliorer légèrement, tel n'est pas le cas pour Saint-Girons qui a vu les conditions de déplacement à vélo se détériorer. Dans cette enquête participative, de nombreux points de danger ont été identifiés sur les routes départementales dont vous avez la charge. Que prévoyez-vous de faire pour y remédier ?

Nous sommes convaincus que le développement du vélo au quotidien, y compris dans les zones rurales comme la nôtre, est en capacité de répondre à de nombreux enjeux de société actuels. C'est pourquoi, nous vous adressons à nouveau plusieurs demandes, certaines déjà formulées il y a 3 ans. Les voici :

- nommer au sein du Conseil départemental une personne en charge du développement du vélo du quotidien ; une telle personne serait une actrice pivot dans ce domaine où le partage de responsabilités et de compétences est particulièrement tortueux, comme le révèle par exemple le projet de voie verte dans la vallée du Lez ;
- accueillir des représentants de nos associations dans les comités techniques qui conçoivent les projets routiers ;
- faire preuve de plus de transparence sur l'avancement des différents projets d'itinéraires cyclables pour nous permettre d'identifier les points de blocage ;
- intégrer dans les nouveaux projets routiers les besoins spécifiques en aménagements cyclables tels qu'inscrits dans la loi LOM du 24 décembre 2019 ou indiqués dans les différents plans vélo adoptés par les collectivités territoriales ;
- rappeler sur certains points stratégiques des routes départementales (trafic important, itinéraire sinueux) la distance min. de 1.5 m autorisée pour dépasser les cyclistes, par des marquages au sol ou par des panneaux signalétiques, comme cela se voit dans les Départements périphériques de l'Ariège ;
- débloquer dans le Couserans les dossiers qui pourraient faciliter rapidement les déplacements à vélo du quotidien : celui de la route des tunnels et celui de l'ancienne voie ferrée entre Saint-Girons et Saint-Lizier.

Nous vous rappelons que le principal frein à la pratique du vélo au quotidien est le danger ressenti du trafic motorisé : vitesse, non respect des distances de dépassement, dépassements sans visibilité, trafic élevé, etc. Pour y palier, il est indispensable de prévoir des aménagements qui assurent la sécurité de toutes et tous, en particulier des plus vulnérables que sont les enfants et les personnes âgées. De tels aménagements ne nécessitent pas forcément de travaux lourds. Par exemple, il est possible d'élaborer dans certains secteurs des plans de circulation qui hiérarchisent les différents types de déplacement. Il est par ailleurs indispensable que ces aménagements soient le plus possibles continus et permettent de relier des lieux d'activités.

Nos associations sont en contact permanent avec les cyclistes du quotidien qui nous font part de leurs préoccupations et de leurs satisfactions. Nous sommes disposés à œuvrer auprès du Département et des collectivités locales pour apporter notre expertise et les remontées du terrain.

Promouvoir la pratique du vélo au quotidien provoque de multiples effets positifs bien connus et documentés : pour la santé physique et mentale, pour le pouvoir d'achat, pour limiter le dérèglement climatique, pour la qualité de l'air, pour le commerce de proximité, pour l'attractivité touristique, pour la réduction de notre dépendance au pétrole. Faciliter la circulation des vélos entre les villages et les villes et à l'intérieur des villages et des villes réduit le stress et le bruit, apaise l'espace public et favorise les échanges et la convivialité. Cela contribue à améliorer la qualité de vie pour l'ensemble des habitants.

Pour toutes ces raisons, permettre à l'ensemble de la population, en particulier les plus vulnérables, de pouvoir relier à vélo les principaux centres d'activités du territoire ariégeois en toute sécurité et sans discontinuité, principalement sur le réseau routier existant, nous semble être une perspective réjouissante en ces temps incertains. Nous sommes persuadés que cela correspond aux valeurs de partage et de solidarité que vous portez.

Nous nous tenons à votre disposition pour discuter avec vous des différents aspects présentés dans ce courrier et, dans l'attente de vous rencontrer prochainement, nous vous adressons, Madame la présidente, nos respectueuses salutations.

Pour Cyclo & Pattes :
Jean-Luc Paviot, membre de la collégiale

Pour Foix maison des mobilités :
Sylvain Blaque, trésorier

Pour « ça tourne en bon » :
Eric Lascar, co-président

Pour les Cyclovallées du Couserans :
Sylvain Planquette, co-président

adresse de correspondance :
Cyclovallées du Couserans
3 square Balagué
09200 Saint-Girons
cyclovallées@protonmail.com

Copie pour information :

- M. le préfet de l'Ariège
- M. le président du ScoT de la vallée de l'Ariège
- M. le président de la communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhès
- M. le président de la communauté de communes Couserans-Pyrénées